



CREUSE 2017

**L'action de l'État
au coeur
des territoires**



1. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

| | |
|--|---|
| La sécurité publique et la prévention de la délinquance..... | 3 |
| La sécurité routière et l'amélioration des infrastructures..... | 3 |
| L'adaptation des moyens de l'État à la menace terroriste..... | 4 |
| L'anticipation et la gestion des crises..... | 5 |
| La sécurité des installations pour la protection de la population..... | 5 |
| La sécurité alimentaire et la protection animale..... | 6 |

2. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

| | |
|--|---|
| La situation du marché du travail à fin décembre 2017..... | 7 |
| Le soutien de l'activité économique..... | 7 |
| GM&S Industry La Souterraine..... | 8 |
| Les actions en faveur de la santé et de la sécurité au travail..... | 8 |
| La lutte contre le travail dissimulé..... | 8 |
| L'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi..... | 9 |

3. GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ

| | |
|---|----|
| L'accueil, l'hébergement et l'insertion..... | 10 |
| L'accès au logement des personnes défavorisées..... | 10 |
| La rénovation urbaine..... | 11 |
| L'information de la jeunesse et le soutien aux initiatives..... | 11 |
| La santé..... | 11 |
| La promotion de la pratique des activités physiques et sportives..... | 11 |

4. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

| | |
|--|----|
| L'économie agricole..... | 12 |
| Les installations classées pour la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables..... | 14 |
| La politique de la ville..... | 14 |
| Les concours financiers de l'État..... | 15 |
| Focus sur le soutien aux investissements des collectivités locales..... | 16 |
| Organisation territoriale – Contrôle de légalité et conseil aux élus..... | 16 |



5. MODERNISER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

| | |
|--|----|
| La dématérialisation des titres et des procédures administratives..... | 18 |
| Le soutien à la ruralité..... | 19 |
| Les maisons de services au public..... | 20 |

6. SOUTENIR L'ACTION ÉDUCATIVE

| | |
|---|----|
| Les principaux chiffres..... | 21 |
| L'enseignement hors établissements scolaires..... | 21 |
| Les enseignements spécialisés..... | 22 |
| Les résultats aux examens de la session 2017..... | 22 |

7. QUELQUES TEMPS FORTS de l'année 2017

| | |
|-------------------------------------|----|
| Élections politiques..... | 23 |
| Cité internationale d'Aubusson..... | 23 |
| Visite du Premier Ministre..... | 23 |



La sécurité publique et la prévention de la délinquance

Fin 2017, les atteintes aux biens ont progressé tant en zone police (+5%) qu'en zone gendarmerie (+20%).

La zone gendarmerie est spécialement marquée par une augmentation des cambriolages, notamment dans les locaux d'habitation principale alors qu'une baisse sur ce type de faits est constatée en zone police.

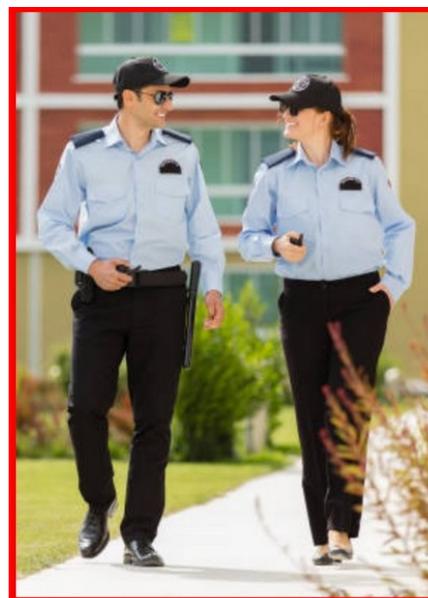
La lutte contre les cambriolages constitue donc, plus que jamais, une priorité. Les efforts déjà engagés seront poursuivis dans le département : opération « tranquillité vacances » étendue à l'ensemble de l'année, campagne de sensibilisation, dispositif de protection des habitations, patrouilles. A ce titre, un plan anti-cambriolage a été arrêté en janvier 2018.

La protection des églises en partenariat avec la gendarmerie nationale et son référent sûreté a fait l'objet en 2017 de 2 propositions de protection en cours : Magnat-l'Etrange, et Roches . Elles viennent compléter les 20 églises déjà sécurisées.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) restent relativement stables en zone gendarmerie (+ 0,8 %) alors qu'elles augmentent de 14 % en zone police. Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont en nette augmentation pour la zone police (35 faits contre 18 en 2016).

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a été mobilisé à un niveau sans précédent avec un abondement exceptionnel à hauteur de 50 millions d'euros au niveau national, notamment pour permettre aux établissements scolaires de réaliser les travaux de sécurité urgents. A ce titre, la Préfecture de la Creuse a reçu une délégation de crédits d'un montant de 130 029 € pour 10 dossiers de demande de subvention déposés en ce qui concerne 16 collèges, 1 lycée professionnel et 16 écoles maternelles et primaires.

Dans le cadre de la Mission de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), une enveloppe d'un montant de 20 438,29 € a également été attribuée à la Préfecture de la Creuse afin de financer 8 projets dont 5 au titre des publics fragiles.



La sécurité routière et l'amélioration des infrastructures

Accidentologie :

| | nombre d'accidents | tués | blessés | dont hospitalisés |
|-------------------|--------------------|------|---------|-------------------|
| année 2017 | 72 | 9 | 86 | 66 |
| zone gendarmerie | 58 | 8 | 68 | 54 |
| zone police | 14 | 1 | 18 | 12 |

sources : gendarmerie nationale (GN) et sécurité publique (SP)



En 2017, 9 morts ont été recensés sur les routes creusoises (contre 5 en 2016) alors que la mortalité routière en France connaît une baisse sensible. Sur les 9 victimes, 2 personnes étaient âgées de 20 à 30 ans et 7 personnes de plus de 65 ans.

De même, on a comptabilisé 72 accidents corporels (contre 56 en 2016) soit une hausse de 28,5 %.

L'analyse des principales causes de ces accidents corporels montre que :

- 25 % sont dus à une vitesse excessive ou inadaptée ;
- 22 % à un refus de priorité ;
- 17 % à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants.



Parmi les causes d'accident mortels, les contre-sens sur la RN 145 représentent 2 accidents et 4 tués.

Les conduites à contre-sens sur les voies express sont donc devenues un sujet de préoccupation spécifique. Des travaux d'amélioration de lisibilité vont être engagés pour contribuer à les prévenir.

Par ailleurs, une sensibilisation des chauffeurs routiers à la sécurité des agents et usagers aux abords des chantiers a été intégrée lors des formations initiales minimum obligatoires des professionnels concernés.

En matière de prévention, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) a financé 22 actions portées par les partenaires de la sécurité routière pour un budget de 29 400 € :



- 10 actions ont concerné les jeunes et les 2 roues,
- 3 actions pour les seniors,
- 3 actions pour les conduites à risque,
- 4 pour la prévention et la pédagogie de la route,
- 2 actions de communication ont été mises en place sur les aires de repos pendant l'été 2017.

Entretien des chaussées – 1,3 km de chaussées de la RN 145 à Saint-Priest-la-Plaine ont été refaits pour un montant de 450 000 TTC.

L'adaptation des moyens de l'État à la menace terroriste

Alors que l'état d'urgence a pris fin le 1^{er} novembre 2017, la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure permet de doter l'État de nouveaux moyens juridiques de droit commun afin de mieux prévenir la menace terroriste hors période d'état d'urgence, notamment au regard de la sécurisation des lieux ou des événements.

Le suivi de la radicalisation est assuré par des rencontres régulières des services spécialisés et en partenariat avec l'autorité judiciaire.

Le référent sûreté départemental de l'Éducation Nationale, recruté fin 2016, réalise des diagnostics de sûreté dans les écoles, assure le suivi des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et des formations de sensibilisation des personnels de direction à cette thématique.



L'anticipation et la gestion des crises

Face à la complexité des risques et à l'évolution de la menace, le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces (COTRRIM), finalisé fin 2017, constitue un nouvel outil de planification qui propose, à partir d'une analyse partagée des risques, une vision globale des capacités de réponse du département. Il s'articule autour de 4 thématiques :

- les risques naturels ;
- les risques sanitaires ;
- les risques technologiques et réseaux ;
- les risques sociétaux, les actes malveillants et le terrorisme.

L'anticipation et la préparation des crises sont indispensables pour répondre aux situations d'urgence. 8 exercices (radio, santé animale, sauvetage Aéro Terrestre...) ont été réalisés en 2017, dont un exercice intrusion et prise d'otage au sein du dépôt de carburant de la société PICOTY à Guéret.

La sécurité des installations pour la protection de la population

Environnement – Dans le cadre d'une politique nationale de lutte contre les filières illégales de traitement des déchets, 3 inspections sur des sites de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) ou de déchets ont conduit à des propositions de mise en demeure qui ont permis de parvenir à une évolution positive.

Dans un cas, la problématique a été réglée dès le stade de la procédure contradictoire, une seconde mise en demeure ayant été levée après évacuation des déchets inertes entreposés par l'exploitant. La troisième situation, ancienne et récurrente dans le domaine des VHU, continue à faire l'objet d'un suivi à la suite d'un arrêté préfectoral signé le 23 novembre 2017.

La société Orange a, par ailleurs, pris rapidement toutes dispositions pour remédier à un stockage de cabines téléphoniques désaffectées.

Eau potable - L'amélioration de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine demeure une priorité. L'Agence Régionale de Santé s'est attachée à sensibiliser les gestionnaires sur la nécessité de garantir en permanence une eau de qualité pour l'ensemble de leurs abonnés.

Un marché public, de près de 310.000 € HT par an, a été attribué au Laboratoire Départemental d'Ajain pour les analyses du contrôle sanitaire (pour une durée de 2 ans renouvelable une fois pour un an).

Baignades - 15 sites ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bimensuel durant la période estivale.

93 % des baignades ont une eau conforme aux normes européennes.

→ 37 bassins de piscines publiques ou privés ont fait l'objet de 109 contrôles de qualité de l'eau.

→ 9 fermetures temporaires ont été prononcées pour défaut de traitement et contaminations bactériennes et 6 rappels à la réglementation ont été faits pour non respect des normes.



La sécurité alimentaire et la protection animale

La sécurité alimentaire

379 inspections ont été réalisées (dont 113 en restauration collective et 113 en commerces alimentaires), y compris en restauration commerciale, en produits fermiers ou sur étals de marché.

En termes de suite, elles ont donné lieu à 192 avertissements, 40 mises en demeure et 13 procès-verbaux.



La protection animale

L'apparition en 2017 de foyers de FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) de stéréotype 4, en Haute-Savoie et en Corse, a conduit à la mise en place d'une politique nationale pour l'éradication de la maladie avec la vaccination pour la plupart des bovins exportés ou échangés.



On relève, par ailleurs :

- * 312 visites pour la brucellose,
 - * 21 suspicions de tuberculose bovine
- et
- * 7059 prélèvements pour la recherche de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine qui se sont tous révélés négatifs.

La gestion de la rage reste une mission importante avec 36 mises sous surveillance de chiens mordeurs.

La création d'une cellule départementale opérationnelle en maltraitance animale est en cours.



La situation du marché du travail à fin décembre 2017

8 670 demandeurs d'emploi, soit 3,2 % d'augmentation sur un an. La tendance est donc moins favorable en 2017 qu'en 2016 (8 400 demandeurs d'emploi). En catégorie A, les demandeurs d'emploi de moins 25 ans sont en augmentation de 1,4% et les plus de 50 ans de 1,8%.

En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi pour les catégories A, B, C, inscrits à Pôle emploi depuis 1 an ou plus, est en diminution de 1,8 point par rapport à décembre 2016.



Pour l'année 2017, 80.270 heures ont été chômées dans 32 entreprises contre 120.156 heures en 2016.

La baisse sensible du recours à l'activité partielle, notamment dans le secteur du bâtiment, marque, assurément, le début de la reprise de l'activité économique dans le département.

Le dispositif des aides à l'embauche, mis en place du 18 janvier 2016 au 30 juin 2017, a permis aux entreprises qui recrutaient en CDD d'une durée d'au moins 6 mois ou en CDI de bénéficier d'une prime de 4 000 € maximum. En Creuse, en cumul, 2432 demandes ont été formulées à ce titre.

Le soutien de l'activité économique

Quatre réunions du Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) ont été organisées (dont 2 CODEFI élargis). Cette instance, co-présidée par le Préfet et le Directeur Départemental des Finances Publiques, a assuré le suivi de 22 entreprises en difficulté.

Par ailleurs, l'activité de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) qui s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année, est en légère augmentation avec 8 plans de rééchelonnement des dettes fiscales et sociales en cours (dont 3 nouveaux plans). D'une durée moyenne de 18 mois, ils auront permis de consolider 61 emplois dans des conditions optimales.



Le délai de paiement du comptable affiche, dans la Creuse, une moyenne de 4,46 jours entre la réception du mandat appuyé de ses pièces justificatives et sa mise en paiement au bénéfice des entreprises et fournisseurs divers. Dans ce domaine d'activité, la DDFIP de la Creuse continue donc d'afficher des délais très inférieurs à ceux observés aux niveaux régional et national. Il s'agit d'un élément spécialement favorable à la gestion de la trésorerie des entreprises.

GM&S Industry La Souterraine

Depuis sa reprise par le groupe GM&S, le site de la Souterraine a fait l'objet d'un suivi permanent, quasi quotidien, de la part des services de l'État. Avant même le début de la procédure judiciaire devant le tribunal de commerce de Poitiers, le Préfet a pris régulièrement l'initiative de réunir les acteurs de ce dossier (dirigeants, élus, constructeurs, organisations syndicales) pour tenter de sauvegarder l'outil industriel et les emplois associés.

L'avenir de ce site industriel a également fait l'objet d'un suivi particulier par les plus hautes autorités de l'État : deux Présidents de la République ont reçu les salariés, le Premier Ministre s'est déplacé sur le site en février 2017, le ministre de l'Économie et des Finances, le 19 juillet, et de nombreuses réunions se sont déroulées au ministère de l'Économie et des Finances au cours de l'année 2017.



Après la validation de l'offre de reprise du groupe GMD par le tribunal de commerce de Poitiers, le 7 septembre 2017, un dispositif exceptionnel a été mis en place afin d'assurer un suivi des engagements liés à la reprise de la société GM&S par La Souterraine Industrie (LSI) et pour faire le point régulièrement de l'état d'avancement du reclassement des salariés licenciés.

Un comité de pilotage, présidé par le Préfet de la Creuse et installé le mercredi 8 novembre 2017 à Guéret, s'appuie sur 2 comités de suivis :

- un comité chargé, sous l'égide de l'unité départementale de la DIRECCTE, du reclassement et du plan de sauvegarde de l'emploi, ainsi que des démarches territoriales de redynamisation ;
- un comité de nature économique chargé de suivre les engagements du repreneur, les investissements et les commandes des constructeurs (il est animé localement par le Commissaire au redressement productif et, depuis le début de l'année 2018, par le Délégué Interministériel aux Restructurations d'Entreprises, placé auprès du Ministre de l'Économie).

Les actions en faveur de la santé et de la sécurité au travail

- ➔ 35 enquêtes ont été effectuées suite à des accidents du travail.
- ➔ 33 arrêts de travaux sur chantier du BTP ont été notifiés.

Les entreprises ont été sensibilisées à la prévention des risques psycho-sociaux. Les entreprises de travaux forestiers ont bénéficié d'une démarche globale d'évaluation des risques professionnels.

La lutte contre le travail dissimulé

Des actions significatives ont été conduites dans des secteurs préalablement ciblés ou en fonction de l'actualité. Ces actions s'inscrivaient, notamment, dans le cadre de conventions de partenariat passées avec l'URSSAF et la MSA de la Creuse.

Les interventions ont été concentrées non seulement en direction des marchés estivaux, des restaurants, des chantiers du BTP et du secteur forestier, mais aussi des commerces lors de périodes sensibles (soldes, été). 19 procès-verbaux ont été établis (dont 5 pour travail illégal) et 4 signalements au parquet ont été faits.

L'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels et son décret d'application du 23 décembre 2016 refondent le droit à l'accompagnement des jeunes en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle et sociale.

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) dont la Garantie Jeunes devient une composante renforcée, est l'expression de ce droit à l'accompagnement. Piloté par le représentant de l'État, il s'inscrit dans un cadre partenarial avec l'ensemble des acteurs, notamment ceux du Pacte Territorial pour l'Insertion.



La mise en œuvre opérationnelle du PACEA est dévolue à la Mission Locale qui conserve son rôle d'ensemblier. Cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes, ce parcours est élaboré en concertation avec eux et adapté en fonction de leurs besoins tels qu'ils sont identifiés lors d'un diagnostic. Il est constitué de phases d'accompagnement assorties d'objectifs définis en concertation avec le jeune concerné, ce qui permet d'adapter les modalités du parcours tant en termes de durée que d'intensité. La durée maximale est de 24 mois consécutifs.

En 2017, l'enveloppe dévolue à l'allocation PACEA par l'État à la Mission Locale de la Creuse s'est élevée à 27.715 € et 572 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Désormais insérée dans le cadre du PACEA, la Garantie jeunes (expérimentée dans la Creuse depuis 2014 et généralisée à l'ensemble du territoire français à compter du 1^{er} janvier 2017) a bénéficié à 135 jeunes pour un objectif de 129 pour 2017.

La situation des contrats aidés est synthétisée dans le tableau suivant :

| | 2016 | | | 2017 | | |
|-----------------|----------|-------------|------------------|----------|-------------|------------------|
| | Objectif | Réalisation | % de réalisation | Objectif | Réalisation | % de réalisation |
| CUI/CAE* | 436 | 421 | 96,6 | 263 | 387 | 147,1% |
| CUI/CIE | 82 | 93 | 113,4 | 34 | 42 | 123,5% |
| EAV | 109 | 162 | 148,6 | 55 | 72 | 130,9% |

* CUI/CAE : contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement à l'emploi (dans le secteur non marchand).
CUI/CIE : contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi (dans le secteur marchand).
EAV : Emploi d'Avenir.

En ce qui concerne ces contrats, les objectifs ont diminué au second semestre 2017 à la suite d'une décision du gouvernement. 60 CAE attribués au département de la Creuse (203 au premier semestre) ont alors été recentrés sur les secteurs prioritaires de l'urgence sanitaire et sociale, les communes rurales en difficulté financière notamment pour des missions d'assistance et de sécurité auprès des enfants et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Concernant les CIE, la prescription n'est plus autorisée à partir du second semestre 2017, y compris pour les renouvellements.

Pour les emplois d'avenir, seuls les renouvellements de contrats ont été autorisés au second semestre 2017.

Par ailleurs...

- 354 contrats d'apprentissage ont été signés ;
- 148 jeunes creusois ont effectué un Service Civique.



L'accueil, l'hébergement et l'insertion

Compte tenu du contexte migratoire constaté à l'échelle européenne, les demandes de titres de séjour augmentent ; ainsi, 206 premiers titres ont été délivrés en 2017 (contre 124 en 2016) et 298 ont fait l'objet d'un renouvellement en 2017 (pour 274 en 2016).

69 mesures d'éloignement dont 42 obligations de quitter le territoire français (OQTF) ont été prises en 2017 contre 40 (dont 31 OQTF) en 2016.

Dans le cadre de la procédure DUBLIN, 25 arrêtés de transfert ont été notifiés en 2017 contre 9 en 2016.

Le contentieux géré par le bureau de la Nationalité et des Étrangers, toutes juridictions confondues a concerné 69 dossiers en 2017 et 39 en 2016. Les décisions du préfet ont généralement été confirmées par les juridictions, le plus souvent en première instance et plus exceptionnellement en appel.

Le département peut désormais accueillir 60 personnes en centre d'accueil et d'orientation (CAO) et 90 en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

L'accès au logement des personnes défavorisées

Les interventions de la délégation de l'ANAH de la Creuse découlent des priorités définies au plan national pour 2017 :

- lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;
- lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux » ;
- accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leurs logements ;
- accès au logement des personnes en difficulté (production d'un parc à vocation sociale via l'aide aux propriétaires bailleurs et humanisation des structures d'hébergement) ;
- prévention de la dégradation des copropriétés fragiles et traitement des copropriétés en difficulté.



La dotation globale pour 2017 a été de 3.411.190 € dont 345.790 € pour le programme « Habiter Mieux ».

La lutte contre l'habitat indigne s'est aussi traduite par l'instruction de 18 plaintes. Elles ont conduit à 10 enquêtes entraînant la mise en œuvre de 2 procédures d'urgence (risques eaux usées, accumulation de déchets). Dans 3 cas, des travaux ont été réalisés d'office pour mettre fin à des situations d'urgence.

Une situation de danger ponctuel imminent pour la santé publique a justifié un travail partenarial important entre les services de l'État, le Conseil Départemental, le Maire de Guéret, le centre hospitalier de Saint-Vaury, les services de police et les pompiers.

Le volet prévention dans le logement, mis en œuvre en s'appuyant sur la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, a traité 83 dossiers et la commission départementale de conciliation et a privilégié un règlement amiable des conflits entre bailleur et locataire pour 13 dossiers.



La rénovation urbaine

C'est en 2016 que le quartier Albatros de Guéret a, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU, fait l'objet d'un protocole.



Dans ce cadre, l'année 2017 a vu la réalisation de cinq études (cheminements doux, étude urbaine sur le quartier Albatros, peuplement sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, résidentialisation des pieds d'immeubles et patrimoine de Creusalis) pour un montant de 88.745 € financé à hauteur de 46% par l'ANRU.

D'autre part, les partenaires ont, avec l'appui des services de l'État, procédé à la rédaction de la maquette financière du programme de rénovation urbaine.

Sur cette base, l'ANRU a d'ores et déjà attribué, au titre du NPNRU, 1,4 millions d'euros de subventions et 0,6 million d'€ de prêts bonifiés au projet du quartier Albatros. Une demande complémentaire de 800.000 € de crédits a été faite le 15 février 2018.

L'information de la jeunesse et le soutien aux initiatives

Les formations aux premiers secours permettent, chaque année, de former un millier d'élèves. Ainsi, 97 % des élèves quittent le collège en étant diplômés sur cette thématique.

La santé

Depuis septembre 2017, l'Observatoire Régional de Santé de Nouvelle Aquitaine, en collaboration avec l'Éducation Nationale, a mis en place une application numérique sur la connaissance de l'état de santé des élèves de 6^{ème} afin d'orienter et de mettre en œuvre une politique de santé adaptée.

Après une phase d'étude au cours de l'année 2017, le projet de création d'une Maison de santé pluri-professionnelle sur la commune de La Souterraine avec une antenne à Fursac, porté par la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, a reçu un avis favorable à l'occasion de son examen par les commissions d'examen départementale et régionale, réunies respectivement les 5 avril 2018 et 24 avril 2018.

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives

Les associations sportives creusoises bénéficient d'un accompagnement financier, par l'intermédiaire du centre national pour le développement du sport (C.N.D.S.), qui constitue un véritable levier en direction des projets de développement des comités départementaux et des associations sportives locales visant à attirer de nouveaux publics et à lutter contre les inégalités territoriales.

Il permet de soutenir 12 conventions pluriannuelles d'objectifs conclues de manière partenariale avec le Conseil Départemental. En 2017, les crédits du CNDS ont atteint 404.914 € (dont 182.537 € de subvention directe pour les projets de développement des associations sportives) avec notamment la création de quatre emplois CNDS.





L'économie agricole

L'économie agricole creusoise est essentiellement fondée sur la vente de bovins (brouards et reproducteurs) en France et hors des frontières nationales depuis les 5 centres de rassemblement agréés pour l'export et les échanges. La Creuse compte également un centre de rassemblement agréé pour les échanges et l'export d'équidés.

On dénombre :

- ✓ 53 103 bovins et 151 chevaux échangés en 2017 vers les pays de l'Union européenne,
- ✓ 741 bovins et 3 chevaux exportés vers les pays tiers (Algérie – Maroc – Liban),
- ✓ 2103 certificats sanitaires signés par les vétérinaires officiels privés,
- ✓ 148 certificats sanitaires signés par les vétérinaires officiels à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Pour les ovins et caprins (1 400 cheptels pour un effectif de 86 500 moutons et de 9 500 chèvres environ).



✓ Pour la recherche des encéphalopathies spongiformes transmissibles (ESST) - 623 prélèvements de tronc cérébraux ont été réalisés, sans aucun cas positif.

✓ 16 cheptels de petits ruminants sont inscrits au Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) garantissant un statut indemne de tremblante qui est nécessaire pour la vente de reproducteurs.

- ✓ La recherche de brucellose est réalisée sur 1/5 des cheptels et sur 25 % des ovins.
- ✓ 148 visites sanitaires ont été réalisées sur le thème des avortements (seuls 12 avortements ont été déclarés en 2017).

Pour les élevages porcins (140 cheptels dont une majorité de tous petits détenteurs), il convient de noter la création de deux élevages.

- ✓ 319 prélèvements ont été réalisés pour le dépistage de la maladie d'Aujeszky.
- ✓ 141 visites sanitaires ont été réalisées et 69 autorisations « trichine » ont été délivrées.



La filière avicole reste peu représentée dans le département. Elle est essentiellement constituée d'élevages de petites tailles, notamment en poules pondeuses. Seuls 3 élevages (dont le plus important compte 2000 poules pondeuses de plein air) sont soumis aux tests de dépistage systématique salmonelles, ainsi que 25 élevages de poulets de chair.

Les soutiens directs



L'année 2017 a été marquée par des difficultés lors de la campagne de télédéclaration des aides du fait d'une ouverture tardive dans l'outil « Télépac ». Le retard dans la mise en place de la réforme de la PAC a, néanmoins, pu être résorbé en partie, ce qui a permis le rattrapage progressif de l'instruction et du paiement des aides 2015, 2016 et 2017.



Ainsi, l'instruction des aides PAC 2016 a été finalisée au premier semestre 2017 ce qui a permis le versement des soldes sur les comptes des agriculteurs. D'autre part, les aides à l'Agriculture Biologique et les Mesures Agro-environnementales et Climatiques 2015 ont pu être payées en quasi-totalité et celles de 2016 ont fait l'objet d'un apport de trésorerie remboursable.

En ce qui concerne la campagne 2017, le décalage dans l'instruction n'étant qu'en partie rattrapé, un Apport de Trésorerie Remboursable (ATR) a été versé en intégrant les aides Bio et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

| | Nombre de dossiers | Montants |
|--|--------------------|----------------------|
| Solde des aides couplées et découplées 2016 | 3450 | 20 560 000 € |
| Aides MAEC BIO 2015 | 267 | 2 267 000 € |
| Aide de trésorerie remboursable pour le bio et les MAEC 2016 | | 2 297 000 € |
| Aides aux ovins et caprins 2017 | 346 | 1 244 000 € |
| Aides de trésorerie remboursable pour la campagne 2017 | 2723 | 106 200 806 € |
| TOTAL | 6786 | 132 568 806 € |

Aides aux installations

En 2017, 50 jeunes ont pu bénéficier de la Dotation Jeunes Agriculteurs. Ce nombre est en légère régression par rapport aux années précédentes du fait de la modification du dispositif d'aide (mise en place de la majoration pour investissement qui a remplacé les prêts bonifiés).

Ces 50 dossiers ont justifié l'attribution de 1 569 900 € d'aide publique (313 980 € de l'État et 1 255 920 € du FEADER).

Par ailleurs, ce sont plus de 100 000 € de crédits qui ont été mobilisés en 2017 au titre des prêts bonifiés et du programme d'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA).



Aides aux investissements

86 dossiers ont été retenus pour un montant d'aide de 2.324.743 € (825.149 € pour l'État et 1.499.594 € pour la Région).

La sécheresse 2016

1300 exploitants creusois ont pu être indemnisés à ce titre, dans le courant du premier semestre 2017, pour un montant total de près de 6.500.000 € sur un fonds national.



Les installations classées pour la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables

800 établissements creusois sont soumis à la réglementation des ICPE, dont 75 % d'élevages bovins. 4 unités de méthanisation sont en fonctionnement et 5 sont à l'étude ou en construction.

Le permis environnemental unique, qui remplace les autorisations installations classées (ICPE) et installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017.



Le développement des énergies renouvelables se heurte à de multiples oppositions. Elles se matérialisent par des procédures contentieuses qui sont presque systématiques et induisent d'importants délais de réalisation pour les projets qui sont autorisés à la suite d'une procédure comprenant une enquête publique.

- ✓ 8 dossiers d'exploiter un parc éolien étaient en cours d'instruction en 2017.
- ✓ 3 parcs éoliens sont en fonctionnement.
- ✓ 2 permis de construire ont été accordés par le Préfet pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol.

La politique de la ville

Programmation 2017

| Bop 147 | PILIER S | | |
|----------|------------------|--------------------------|--------------|
| | Cohésion sociale | Développement économique | Cadre de vie |
| 79 437 € | 59 437 € | 17 900 € | 2 100 € |

Les partenaires du contrat de ville de Guéret ont décidé d'augmenter significativement la part des crédits pour les actions s'inscrivant dans le pilier du développement économique.

Ainsi, le groupe de travail sur l'emploi et le développement économique a été relancé. Ses premières conclusions confirment que l'approche directe des habitants est la plus efficace pour les sensibiliser à une action. Chaque porteur de projet intervenant sur le quartier prioritaire (association, collectivité, fédération) est informé des actions de mobilisation pour l'insertion professionnelle et doit identifier les habitants que cela peut intéresser. Les premiers résultats sont encourageants avec des taux de participation inédits lors de deux réunions d'information sur un dispositif de parrainage.

Le conseil citoyen du quartier de l'Albatros a, quant à lui, trouvé un mode de fonctionnement qui satisfait ses membres et répond aux nombreuses sollicitations des partenaires du contrat de ville. Il est associé aux manifestations locales, aux réunions de travail et aux campagnes de communication. Les habitants du quartier sont désormais reconnus comme des acteurs de la vie de la cité.

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales

| FONCTIONNEMENT | ANNÉE 2016 | | | | ANNÉE 2017 | | | |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| | Communes | EPCI à FP | Département | TOTAL | Communes | EPCI à FP | Département | TOTAL |
| Dotation globale de fonctionnement | 33 008 778,00 | | 45 398 136,00 | 78 406 914,00 | 32 845 415,00 | | 43 464 233,00 | 76 309 648,00 |
| - dotation forfaitaire | 21 429 999,00 | | | | 20 068 474,00 | | | |
| - dotation de solidarité rurale | 8 622 656,00 | | | | 9 757 729,00 | | | |
| - dotation de solidarité urbaine | 474 491,00 | | | | 543 267,00 | | | |
| - dotation nationale de péréquation | 2 481 632,00 | | | | 2 475 945,00 | | | |
| - dotation de compensation des groupements | | 3 547 256,00 | | 3 547 256,00 | | 3 509 736,00 | | 3 509 736,00 |
| - dotation d'intercommunalité | | 3 897 509,00 | | 3 897 509,00 | | 3 611 601,00 | | 3 611 601,00 |
| Dotation élu local | 648 480,00 | | | 648 480,00 | 660 526,00 | | | 660 526,00 |
| Allocations compensatrices | 3 424 093,00 | 1 184 850,00 | 2 336 231,00 | 6 945 174,00 | 3 584 148,00 | 1 549 916,00 | 2 003 818,00 | 7 137 882,00 |
| Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) | 34 580,00 | | 3 904 600,00 | 3 939 180,00 | 34 580,00 | | 3 497 541,00 | 3 532 121,00 |
| Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) | | -8 594 344,00 | 3 028 123,00 | -5 566 221,00 | | -8 135 416,00 | 3 028 123,00 | -5 107 293,00 |
| - dont prélèvement | -1 707 588,00 | -7 088 464,00 | | | -1 417 876,00 | -6 919 248,00 | | |
| - dont reversement | 201 708,00 | | 3 028 123,00 | | 201 708,00 | | 3 028 123,00 | |
| Dotation générale de décentralisation | | | 1 758 917,00 | 1 758 917,00 | | | 1 758 917,00 | 1 758 917,00 |
| Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme | 93 647,31 | 197,22 | | 93 844,53 | 1 074,86 | 85 870,28 | | 86 945,14 |
| DGE des départements – Majoration pour insuffisance de potentiel fiscal | | | 2 065 817,00 | 2 065 817,00 | | | 1 991 459,00 | 1 991 459,00 |
| Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) | | | 622 188,00 | 622 188,00 | | | 689 791,00 | 689 791,00 |
| Fonds de péréquation de la CVAE des départements | | | 480 387,00 | 480 387,00 | | | 509 422,00 | 509 422,00 |
| R.S.A. | | | 897 267,90 | 897 267,90 | | | 897 267,90 | 897 267,90 |
| R.M.I. | | | 6 833 923,00 | 6 833 923,00 | | | 6 833 923,00 | 6 833 923,00 |
| Dispositif de compensation péréquée | | | 5 973 941,00 | 5 973 941,00 | | | 5 884 488,00 | 5 884 488,00 |
| Fonds de solidarité en faveur des départements | | | 640 939,00 | 640 939,00 | | | 357 998,00 | 357 998,00 |
| Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FDMTO) | | | 4 844 192,00 | 4 844 192,00 | | | 4 843 543,00 | 4 843 543,00 |
| Fonds national de péréquation intercommunales et communales (FPIC) | 2 402 029,00 | 1 478 400,00 | | 3 880 429,00 | 2 294 044,00 | 1 531 274,00 | | 3 825 318,00 |
| Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle | 138 012,00 | | | 138 012,00 | 126 937,00 | | | 126 937,00 |
| Taxe additionnelle aux Droits d'Enregistrement | 1 184 138,45 | | | 1 184 138,45 | 1 358 980,25 | | | 1 358 980,25 |
| Compensations à allouer aux collectivités (article 4II loi FR pour 1993) | 1 461,00 | | 5 910,00 | 7 371,00 | 2 115,00 | | 8 599,00 | 10 714,00 |
| Dotation pour titres sécurisés | 50 300,00 | | | 50 300,00 | 50 300,00 | | | 50 300,00 |
| TOTAL | 39 479 638,76 | 3 019 748,22 | 78 790 571,90 | 121 289 958,88 | 39 741 952,11 | 3 369 149,28 | 75 769 122,90 | 118 880 224,29 |
| INVESTISSEMENT | Communes | EPCI à FP | Département | TOTAL | Communes | EPCI à FP | Département | TOTAL |
| Fonds de compensation de la TVA | 4 989 630,00 | 2 269 396,00 | 2 371 523,00 | 9 630 549,00 | 4 356 818,00 | 1 052 824,00 | 1 615 653,00 | 7 025 295,00 |
| DGE Département – Fraction princiale | | | 470 709,41 | 470 709,41 | | | 427 881,37 | 427 881,37 |
| DGE Département – Aménagement foncier | | | 472 937,00 | 472 937,00 | | | 131 252,00 | 131 252,00 |
| Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) | | | 729 274,00 | 729 274,00 | | | 729 274,00 | 729 274,00 |
| Produit des amendes de police relatives à la circulation routière | 149 457,00 | | 733 271,00 | 882 728,00 | 146 796,00 | | 730 612,00 | 877 408,00 |
| TOTAL | 5 139 087,00 | 2 269 396,00 | 4 777 714,41 | 12 186 197,41 | 4 503 614,00 | 1 052 824,00 | 3 634 672,37 | 9 191 110,37 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT | 44 618 725,76 | 5 289 144,22 | 83 568 286,31 | 133 476 156,29 | 44 245 566,11 | 4 421 973,28 | 79 403 795,27 | 128 071 334,66 |

Focus sur le soutien aux investissements des collectivités locales

L'enveloppe de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a bénéficié d'une augmentation de 24,16 % pour atteindre 11.702.775 €. Le montant des investissements subventionnés à ce titre est de 30.822.626,53 € pour 554 dossiers, ce qui permet de mettre en évidence un « coefficient multiplicateur » de 1 à 3.

La Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) dont la programmation est assurée par le Préfet de la Région, constitue un outil d'accompagnement complémentaire.

Elle comprend 3 volets :

- les contrats de ruralité qui ont fait l'objet d'un engagement de l'État de 937.489 € pour 21 projets.

Ces contrats bénéficient à 4 établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, les communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Creuse Grand Sud et Marche et Combraille en Nouvelle Aquitaine ;

- la part départementale a contribué à la réalisation de 9 dossiers pour 369.817 € (centres-bourgs, logements, etc....) ;

- la réserve régionale a été mobilisée à hauteur de 1.080.379 € pour 4 dossiers (et notamment pour la construction d'un nouveau groupe scolaire à Saint-Sulpice-le-Guérétois).



Le Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) a contribué à la réalisation de 3 dossiers dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 à hauteur de 728.407 € (zone d'activités de la Prade, tiers lieu de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et mise en accessibilité de bâtiments communaux à Bourgameuf).

Organisation territoriale – contrôle de légalité et conseil aux élus

Depuis le 1er juillet 2017, les limites territoriales des deux arrondissements administratifs ont évolué. Chacun d'eux compte désormais 128 communes.

Cette modification vise à répondre à un double objectif :

- rééquilibrer les deux arrondissements au profit de celui d'Aubusson pour lequel beaucoup d'élus avaient manifesté de l'inquiétude quant à son avenir ;

- harmoniser les périmètres afin que toutes les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soient rattachées au même arrondissement.

Dans le même temps, le contrôle de légalité a été recentré sur les actes à enjeux en matière de respect des statuts des EPCI et des règles qui régissent l'urbanisme, la commande publique et la fonction publique territoriale. Il implique d'accompagner les élus dans l'exercice de leurs attributions pour contribuer à la sécurité juridique de leurs décisions, en particulier dans ces domaines sensibles.

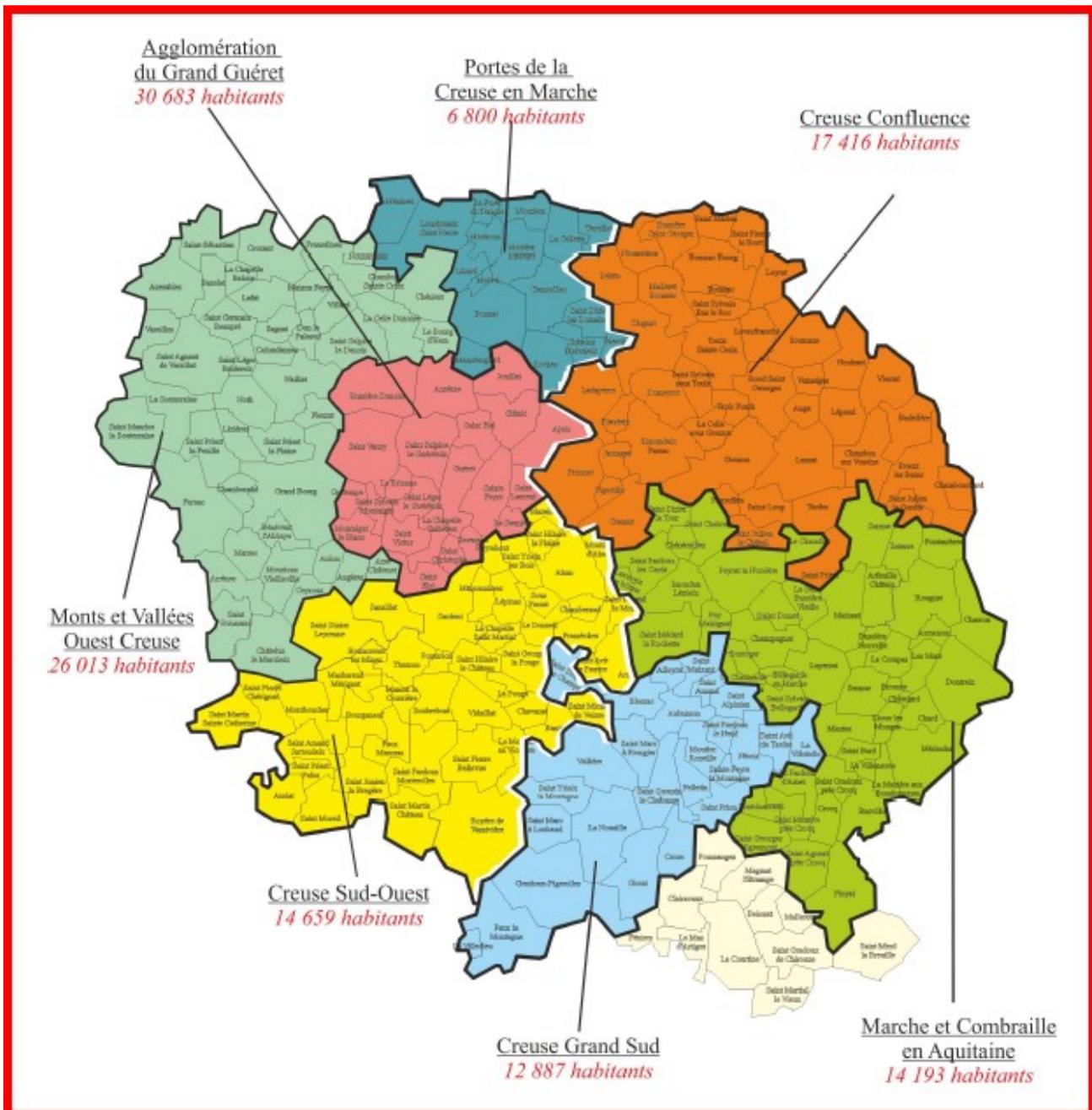
19 458 actes ont été reçus à la préfecture au titre du contrôle de légalité (dont 2658 au titre de la commande publique, 3515 au titre de la fonction publique territoriale et 2172 au titre de l'urbanisme). Le taux de télétransmission des actes via l'application @ctes atteint désormais 62 %.

La chambre régionale des comptes a été saisie à 4 reprises pour déséquilibre réel du budget. Une des collectivités concernées qui présentait à la fois un déséquilibre de son budget et un déficit de son compte administratif a fait l'objet d'un plan de redressement pluriannuel.

Quelques chiffres sur le soutien de l'État en matière culturelle :

- ✓ 540.000 € pour le scène nationale d'Aubusson
- ✓ 70.340 € pour la Fabrique à Guéret
- ✓ 45.000 € pour les contrats territoriaux de lecture
- ✓ 27.890 € pour les livres et la lecture
- ✓ 63.240 € pour le cinéma

Le département compte désormais 7 EPCI à fiscalité propre.





La dématérialisation des titres et des procédures administratives

Initiée en 2016, la mise en œuvre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG) s'est concrétisée en 2017. Le guichet « permis de conduire » a été fermé le 6 juin 2017 et celui des cartes d'immatriculation le 1^{er} novembre 2017.



Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) de Guéret a poursuivi ses missions en lien avec les deux autres CERT de la Région Nouvelle Aquitaine (Agen et Angoulême).

Dans le même temps, deux points numériques, implantés à la préfecture et à la sous-préfecture d'Aubusson, ont été créés, pour accompagner les usagers peu familiarisés avec les procédures désormais dématérialisées.

Pour l'année 2017, le taux de fraude documentaire en Creuse s'élève à 0,68 %, la moyenne régionale se situe autour de 0,44 %, l'objectif ministériel étant fixé, en terme de détection, à 0,5 %.

Le transfert des opérations de délivrance des titres vers les CERT ainsi que les différentes actions de sensibilisation menées auprès des agents de préfectures comme ceux des mairies ont permis une augmentation sensible des détections **en amont** des demandes frauduleuses.

La référente-fraude de la préfecture a effectué des visites auprès des mairies en charge de la délivrance des titres afin de les sensibiliser aux risques liés à la fraude documentaire. Ce travail se poursuivra en 2018.

| Nombre de demandes frauduleuses traitées | Titres de Séjour | CNI Passeports | Certificat d'immatriculation | Permis de conduire | TOTAL |
|--|------------------|----------------|------------------------------|--------------------|-------|
| 2017 | 2 | 8 | 3 (suspicion) | 4 | 17 |
| 2016 | 5 | 7 | 0 | 4 | 16 |

40 % des foyers fiscaux ont déclaré leurs impôts en ligne en 2017 et près de 49 % d'entre eux ont effectué leur paiement de façon dématérialisée.

L'obligation au 1^{er} janvier 2018 pour les notaires de déposer les actes dans le domaine de la publicité foncière par télé@cte a fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement attentif.

Fin 2017, le taux de dématérialisation des publications notariales creusoises s'élevait déjà à 74,45 % (ce taux a évolué depuis de façon très favorable pour atteindre plus de 90 % en février 2018).

En interne, le suivi des contentieux devant la juridiction administrative est désormais dématérialisé avec la mise en place du logiciel Système Informatisé des Affaires Juridiques (SI AJ).

Le soutien à la ruralité

Face aux difficultés structurelles qui pèsent sur l'avenir du département de la Creuse, le Président de la République a reçu les élus creusois à l'Élysée, en présence du Préfet, le 17 octobre 2017, pour les assurer du soutien de l'État dans leurs efforts pour engager une démarche de développement qui pourrait prendre la forme d'un « plan particulier pour la Creuse ».

Les contributions des élus creusois, des chambres consulaires et de nombreux acteurs du secteur économique, syndical et associatif ont permis d'esquisser des axes d'intervention dans le cadre d'une synthèse qui a été réalisée par les services de la préfecture, en décembre 2017.



Une lettre de mission, adressée par le Premier Ministre au Préfet de la Creuse, lui confie le soin de veiller à la mise en place d'une gouvernance adaptée pour approfondir ces propositions et les décliner en projets opérationnels et structurants dans la perspective d'un plan d'actions pertinent, solide et partagé.

Un directeur de projet, mis à disposition par l'État, est chargé de la déclinaison de ces mesures avec le concours des services départementaux et régionaux de l'État, de ses opérateurs ainsi que ceux du ministère de la cohésion des territoires.

Une instance de gouvernance s'est mise en place avec les élus. Elle validera les projets opérationnels en termes d'aménagement et de développement économique du territoire, en lien étroit avec les parlementaires, le conseil départemental, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et plus généralement, l'ensemble des élus concernés et les « forces vives » du territoire (chambres consulaires, etc.).

Les principales priorités pour la revitalisation du département sont clairement identifiées :

- soutenir et renforcer l'attractivité et le développement économique du territoire ;
- lutter contre la désertification médicale ;
- assurer le développement numérique du territoire ;
- développer l'offre éducative et universitaire ;
- conforter l'accessibilité du territoire sur le plan de la mobilité et des transports ;
- développer une offre culturelle, sportive et touristique.

Les réflexions sont en cours pour approfondir des projets. Elles se poursuivront aussi à travers ceux qui seront issus des rencontres thématiques qui se tiennent depuis le mois d'avril 2018.



Les maisons des services au public (MSAP)

Deux MSAP/Poste ont été créées en 2017 à Lavaveix-les-Mines et à Mainsat, portant ainsi à 15 le nombre de maisons des services au public en activité sur le département. Elles regroupent, au total, 28 services partenaires.

Dernièrement, dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG), et notamment de son volet « réforme de la délivrance des titres », la Préfecture de la Creuse est, elle-même, devenue partenaire des MSAP pour contribuer à l'appropriation des procédures dématérialisées par le plus grand nombre. Ainsi, l'accès aux téléprocédures liées à la délivrance des demandes de certificats d'immatriculation et des permis de conduire est désormais possible dans 14 des 15 MSAP (exception liée à des circonstances locales : Bourganeuf).



Ce sont, au total, 20 agents d'accueil des MSAP qui ont été formés en Préfecture à ces téléprocédures. Ils sont autant de relais supplémentaires des points numériques implantés à la Préfecture de la Creuse et à la Sous-Préfecture d'Aubusson.

Les MSAP portées par les collectivités territoriales ont bénéficié d'une contribution de l'État au titre du FNADT équivalente à 25 % des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement 2017 et plafonnée à 15.000 €.

Cette aide de l'État a été abondée par une contribution du même montant du Fonds inter-opérateurs.



Les principaux chiffres

8062 élèves scolarisés pour le premier degré dans le secteur public dont 2905 en maternelle. 228 élèves dans les écoles privées, soit une diminution de 181 élèves sur un an.

7656 élèves scolarisés pour le second degré, soit une baisse de 91 élèves sur un an.

153 écoles publiques et 3 écoles privées réparties entre :

- x 31 écoles maternelles,
- x 25 écoles élémentaires (classes de cours préparatoire au cours moyen),
- x 97 écoles primaires (écoles comportant des classes maternelles et élémentaires),

dont 56 écoles constituées en 24 regroupements pédagogiques.

- x 18 collèges publics.
- x 5 lycées publics.
- x 4 lycées professionnels.



Le taux d'encadrement (P/E) est 7,37 enseignants pour 100 élèves (6,69 l'année précédente).

La moyenne se situe à 18,38 élèves par classe (18,69 l'année précédente).

Malgré la diminution constante du nombre d'élèves, le département n'a pas restitué d'emploi pour le premier degré à la rentrée 2017-2018 et aucune mesure conduisant à la fermeture de classe unique ou isolée n'a été prise.

En application du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, 2/3 des écoles creusoises sont revenues à une organisation des rythmes scolaires sur 4 jours dès la rentrée 2017/2018.

26 élèves ont bénéficié d'un programme de réussite éducative qui vient en complément des actions éducatives existantes.

Ce parcours individualisé est proposé par l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative aux enfants présentant des signes de fragilité et qui se trouvent ainsi replacés au centre du dispositif.

L'enseignement hors établissements

85 élèves sont inscrits au CNED (Centre National d'Éducation à Distance) contre 71 en 2016.

72 élèves reçoivent une instruction dans la famille.

L'évolution de ce type d'enseignement sur les dix dernières années est en hausse, ce qui correspond à une tendance également constatée au niveau national.



Les enseignements spécialisés

Une convention partenariale a été signée le 2 janvier 2017 pour la mise à disposition d'un demi-poste d'enseignant spécialisé au Centre Hospitalier de Guéret et un autre demi-poste au Centre Médico Psychologique/Hopital de Jour, rattaché au Centre Hospitalier Spécialisé de Saint-Vaury.

Pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, une formation conjointe Éducation Nationale et secteur médico-social a été réalisée par l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INSHEA).

Les résultats aux examens de la session 2017

| Type d'examen organisé dans la Creuse | Candidats | Taux de réussite Creuse | Rappel 2016 | Variation | Taux de réussite académique 2017 |
|--|-----------|-------------------------|-------------|-----------|----------------------------------|
| Diplôme national du Brevet (série générale) | 973 | 90 % | 86,6 % | + 3,4 | 90 % |
| Diplôme national du Brevet (série professionnelle) | 170 | 72 % | 74 % | - 2 | 76 % |
| CAP | 307 | 80 % | 79 % | + 1 | 82 % |
| Baccalauréat général | 414 | 89,9 % | 88,4 % | + 1,5 | 91 % |
| Baccalauréat technologique | 220 | 94,1 % | 94,1 % | 0 | 89 % |
| Baccalauréat professionnel | 185 | 88 % | 85 % | + 3 | 83 % |
| Brevet de Technicien Supérieur (BTS) | 238 | 78,00 % | 80 % | - 2 | 78 % |

Grâce à la progression du taux de réussite pour plusieurs diplômes, les résultats obtenus sont proches, voire supérieurs, des taux constatés au niveau de l'académie.





Élections présidentielles et législatives

Pour la première fois, les opérations relatives au traitement de la propagande électorale ont été externalisées auprès d'une entreprise privée.

Pour les élections législatives, 14 candidatures ont été enregistrées pour l'unique circonscription de la Creuse et la publication des professions de foi a été réalisée avec succès par le site « e-propagande ».



Plan Préfectures Nouvelle Génération

Le « plan préfectures nouvelle génération » est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2017.

La Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, ouverte en juillet 2016, a accueilli près de 50.000 visiteurs en 2017. Les fonds de l'ancienne École nationale supérieure d'art doivent y être intégrés.

Visite du Premier Ministre – M. Bernard CAZENEUVE

10 février 2017 à la ferme de Saint-Martial-le-Vieux et à l'usine GM&S de La Souterraine



Ministre de l'Économie et des Finances M. Bruno LE MAIRE

19 juillet 2017 sur le site de GM&S à La Souterraine

Le festival El Clandestino des 15 et 16 juillet 2017

Les 15 et 16 juillet 2017, s'est déroulé sur l'aérodrome de Guéret Saint-Laurent, le festival El-Clandestino regroupant entre 13 000 à 16 000 participants sur les deux jours. Cet événement culturel inédit a été l'occasion d'un intense travail de coordination à la fois inter-services et avec les élus, travail qui, compte-tenu de l'état d'urgence, a nécessité plusieurs réunions afin d'étudier les mesures de sécurité à mettre en place pour garantir la sécurité physique des participants.

Un poste de commandement opérationnel composé des services de sécurité civile, des transmissions, de la gendarmerie et du SDIS, a été installé sur le site de l'aérodrome.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**